06-12-2021 Province de Québec - Municipalité de Saint-Cléophas

À une séance régulière du conseil municipal de Saint-Cléophas tenue le 6 décembre 2021, à 19h30, au 356, Principale, à laquelle sont présents:

Maire: Monsieur Jean-Paul Bélanger

Siège #1: Monsieur Michel Hallé
Siège #2: Madame Franciska Caron
Siège #3: Madame Hélène Dumont
Siège #4: Madame Micheline Morin
Siège #6: Monsieur Réjean Hudon

Absent: Siège #5: Monsieur Normand St-Laurent

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Jean-Paul Bélanger, maire. Madame Katie St-Pierre, directrice-générale et *greffière-trésorière* est aussi présente.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte par la lecture de l'ordre du jour.

219-21 Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Monsieur Réjean Hudon et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et tel que décrit ci-bas.

ORDRE DU JOUR

- 1. Mot de bienvenue
- 2. Vérification du quorum
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4. Adoption du procès-verbal du 22 novembre 2021
- 5. Lecture et adoption des comptes
- 6. Correspondance et information
 - a) -----
- 7. Invitations
 - a) -----
- 8. Demandes de don et d'appui
 - a) École Secondaire Armand-Saint-Onge
 - b) Jeunesse, J'écoute
- 9. Dépôt du registre des déclarations de don et/ou marque d'hospitalité
- 10. Sommaire des revenus et des dépenses au 30 novembre 2021
- 11. Médiaposte Vœux de Noël
- Dépôt des rapports d'audits de conformité portant respectivement sur l'adoption du budget 2021 et l'adoption du programme triennal d'immobilisation 2021-2023
- Programme d'aide à la voirie locale Sous-volet
 Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale
- 14. Abrogation de la résolution 211-21
- Décompte définitif Remplacement de ponceau Projet: 7.3-7090-18-25
- 16. Conseil jeunes Participation financière 2021-2022
- 17. Consommation d'eau potable Novembre 2021
- 18. Prochaine réunion régulière du conseil 10 janvier 2022
- 19. Questions de l'assemblée
- 20. Levée de la réunion

220-21 Adoption du procès-verbal

Proposé par Madame Hélène Dumont et résolu à l'unanimité que le procès-verbal du 22 novembre 2021 soit adopté tel que rédigé étant donné que chaque membre du conseil en a reçu une copie et en a pris connaissance. Correction: Résolution 102-21: la facture de Art Graphique (#15042) au montant de 289.51 n'a pas été mentionnée lors de la lecture de la liste de compte. La facture a été payé en date du 23 novembre dernier.

<u>221-21</u> <u>Lecture et adoption des comptes</u>

Proposé par Madame Franciska Caron et résolu à l'unanimité que les comptes suivants soient adoptés et payés.

COMPTES DÉJÀ PAYÉS

Nom	Descriptif	# Facture	Montant	Totaux
Bell Mobilité	Cellulaire	12-21-9233		90.67

COMPTES À PAYER

Nom	Descriptif	# Facture	Montant	Totaux
Alyson D & Multimédia	Affiche centenaire	51167	11 399.77	11 853.92
	Affiche coroplaste	511662	454.15	
Clérobec	Clé, cadenas, drapeau	53706	36.75	84.44
	Ampoule baladeuse	54038	47.69	
Éditions juridiques	1300 bulletins vote	347973		2 337.11
Épicerie R. Berger	Mastercard (3X)	4036081	167.85	178.63
	Crème à café	7001384	10.78	
FQM (MMQ)	Assurance respons.	3347		13 090.90
Anicet Fournier	Déneig. vers.1	07-12-2121		664.56
Fusion environ.	Vid.	4063		1 201.58
Garvex	Insp. annuel	43434		355.85
Gestion Guylaine Tanguay	Centenaire	1 ^{er} vers.		4 139.10
Groupe Lexis	Membrane aqueduc	174390		576.02
Huot	Antigel borne	5501588		306.98
Buroprocitation	Contrat dservice	288808		1 475.51
	Eau distribuée	86500	504.13	222.42
Laboratoire Bsl	Eau usées	86501	332.03	836.16
Lavery Avocat	Forfait annuel 1er vers.	1507774		689.85
Labo. D'expertise RDL	Étude géotechniques Route Melucq	17203		27 381.31
Tchèque ça	Livre	66885		113.50
Hamster	Feuille rose	789836	34.49	305.96
	Agenda, babillard	789640	271.47	
MRC Matapédia	Route Melucq	25515		4 209.07
Gilbert Sirois	Gestion castors	1		531.00
Pétrole BSL	CPÉSTP	74514228	1 033.84	3 335.57
	HV	74919069	545.52	
	CPÉSTP	74919078	1 265.87	
	HV	74514148	490.34	
SVMR 50	Siège d'escalier CPÉSTP	88285		15 200.00
	Déneig. vers.1	4405		16 240.86
ТМА	Travaux Melucq	4508	33 136.41	58 282.06
	Macadam Melucq	4510	5 359.77	
	Ponceau rang 4 et 5	4511	19 785.88	
Marchés tradition	Sapin de Noël	71658	34.48	215.41
	Vin (centenaire)	69860	17.36	
	Vin (centenaire)	69181	163.57	
Petite caisse	Dollorama (verre à Vin) centenaire	1201		34.89

<u>École Secondaire Armand-St-Onge</u>

Proposé par Monsieur Michel Hallé et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Cléophas accepte de participer à l'album des finissants de la Polyvalente Armand St-Onge par une annonce publicitaire d'une grandeur de 1/8 de page pour un montant de 50\$. Le conseil municipal aimerait recevoir une copie numérique dudit album.

<u>223-21</u> <u>Jeunesse, J'écoute</u>

Proposé par Madame Hélène Dumont et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Cléophas accepte de faire un don de 25\$ à l'organisme Jeunesse, J'écoute afin de les aider financièrement. Étant donné que Hyundai Canada a proposé de bonifier d'un montant égal chaque don reçu avant le 31 décembre 2021, le montant remis à Jeunesse, J'écoute sera donc de 50\$ au total.

MENTION AU PROCÈS-VERBAL

Dépôt du registre des déclarations de don et/ou marque d'hospitalité

Le greffier ou le secrétaire-trésorier doit déposer au conseil un extrait du registre public des déclarations faites par un membre du conseil lorsqu'il a reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée, ou qui n'est pas interdit par le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (ci-après « Loi sur l'éthique ») (L.R.Q. E-15.1.0.1) (voir l'alinéa ci-après), et qui excède la valeur fixée par le Code d'éthique et de déontologie des élus (art. 6 et 46 Loi sur l'éthique).

Rappelons que l'acceptation d'un tel don, marque d'hospitalité ou tout autre avantage, quelle que soit sa valeur, est cependant interdite lorsqu'il peut influencer l'indépendance de jugement du membre du conseil dans l'exercice de ses fonctions ou risque de compromettre son intégrité (voir art. 6, par. 4 de la *Loi sur l'éthique*).

Registre public des déclarations du conseil municipal

Je, Katie St-Pierre, directrice générale et greffière-trésorière, déclare n'avoir reçu aucune déclaration d'aucun membre du conseil municipal pour avoir reçu un don, une marque d'hospitalité et/ou tout autre avantage en 2021.

Katie St-Tierre

Directrice générale et greffière-trés.

MENTION AU PROCÈS-VERBAL

RAPPORT SOMMAIRE AU 30 NOVEMBRE 2021

REVENUS: 851 767.90 DÉPENSES: 609 631.96

224-21 <u>Médiaposte - Vœux de Noël</u>

Proposé par Madame Franciska Caron et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Cléophas fasse parvenir des vœux de noël et de bonne année 2022 à chaque adresse civique par l'envoi d'un médiaposte.

<u>Dépôt des rapports d'audits de conformité portant respectivement sur l'adoption du budget 2021 et l'adoption du programme triennal d'immobilisation 2021-2023</u>

Considérant que le conseil municipal de Saint-Cléophas confirme avoir reçu une copie des rapports d'audit de conformité portant respectivement sur l'adoption du budget 2021 et l'adoption du programme triennal 2021-2023;

Par conséquent, il est proposé par Monsieur Réjean Hudon et résolu à l'unanimité que le conseil municipal officialise, en cette réunion, le dépôt desdits rapports.

<u>226-21</u> <u>Programme d'aide à la voirie locale – Sous-volet</u>

Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale

Attendu que la municipalité de Saint-Cléophas a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

Attendu que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

Attendu que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Attendu que les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

Attendu que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

Attendu que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2021 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Attendu que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

Attendu que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

Attendu que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

Pour ces motifs, sur la proposition de Monsieur Michel Hallé, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Saint-Cléophas approuve les dépenses d'un montant de 33 136.41\$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

<u>Abrogation de la résolution 221-21</u>

Proposé par Madame Franciska Caron et résolu à l'unanimité que le conseil municipal abroge la résolution 211-21.

<u>Décompte définitif – RIRL – voirie rue de l'Église et rue Principale</u>

Considérant qu'un montant de garantie de 5% a été retenue dans le cadre du programme RIRL concernant les travaux de remplacement de ponceau sur la rue Principale réalisés en 2019;

Considérant que selon les montants déjà effectués pour la municipalité, ladite retenue est de 6 386.10\$ taxes comprises;

Par conséquent, il est proposé par Monsieur Michel Hallé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la directrice générale à payer le montant mentionné ci-haut à Excavation DL/9185-1444 Québec inc.

229-21 Conseil jeunes – Participation financière

Proposé par Monsieur Réjean Hudon et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte de participer conjointement avec la municipalité de Sayabec afin de collaborer financièrement au budget annuel du conseil Jeunes et son maire de l'école Ste-Marie de Sayabec par un montant de 250\$.

MENTION AU PROCÈS-VERBAL

- CONSOMMATION D'EAU POTABLE NOVEMBRE 2021
 - 1 300 litres/jour/résidence en moyenne
 - 1,3 m³/jour/résidence en moyenne
- La prochaine rencontre régulière du conseil municipal aura lieu le 10 janvier 2022 à 19h30.

230-21 Levée de la séance

Proposé par Monsieur Réjean Hudon et résolu à l'unanimité par le conseil municipal que la séance soit levée à vingt heures (20h00).

Jean-Paul Bélanger

Katie St-Pierre

Directrice gén.et gref.-trés.